

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE



Procès-verbal de la réunion DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CLEDER

Séance du 9 février 2023

Date de convocation : 02/00/2023

Date d'affichage : 02/02/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 26

Votants : 27

L'an deux mil vingt-trois, le neuf février à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni en Séance ordinaire au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Noël EDERN, Maire

Présents : L'ensemble des conseillers municipaux : Jean-Noël EDERN – Roger GUILLOU – Nadine PLUCHON – Eric LE DUFF – Marlène ILHEU – Grégory HELLIO – Rachel BOUTOILLER – Jean-François SALAUN – Valérie QUERE – Sylviane LETTY – Delphine PRIGENT – Catherine LAURANS – Natalia DELACOURCELLE – Edwige van GAALEN – Sébastien LE LEZ — Laurent PHILIP – Régis QUERE – Aurélie RIOU – Philippe BOREL – Marion CABIOCH — Gerda BOLTON de BIE – Dominique LE GOFF –

à l'exception de : Olivier LE BIHAN, Laura MILIN, Charles de KERMENGUY, Gwénaëlle ARGOUARCH, Gilles NOEL

Procurations :

Olivier LE BIHAN pour Grégory HELLIO

Laura MILIN pour Aurélie RIOU

Charles de KERMENGUY pour Dominique LE GOFF

Gwénaëlle ARGOUARCH pour Gerda BOLTON de BIE

Delphine PRIGENT a été élue secrétaire de séance.

La séance consacrée au DOB est ouverte. Les procès-verbaux des séances du 8 décembre 2022 et 19 janvier 2023 sont approuvés, sans remarque particulière. Le point n°3 mis à l'ordre du jour (convention financière HLC relative au reliquat des dépenses de modification du PLU en 2017) ne sera pas voté ce jour. En effet, le montant notifié semble erroné.

1-1 Débat d'orientation Budgétaire (DOB) 2023

L'article L 2312-1 du CGCT dispose qu'un débat préalable appelé débat d'orientation budgétaire (DOB) doit avoir lieu en Conseil Municipal dans un délai de deux mois avant l'examen du Budget. Ce débat porte sur les orientations budgétaires de l'année à venir, en lien avec le contexte extérieur à la Commune, les éléments financiers provisoires de 2022, les perspectives en Section de Fonctionnement, en Section d'Investissement, l'évolution de la dette de la Commune.

Un document intitulé « DOB 2023 » relatant les éléments fondamentaux des finances communales a été remis aux Conseillers Municipaux qui ont pu l'étudier. La Commission des Finances s'est réunie le 30 janvier dernier et a pu analyser le document.

Roger GUILLOU, Adjoint aux Finances, présente les orientations du projet de Budget 2023. Le contexte extérieur est marqué par la crise énergétique et l'inflation en partie liée à la guerre

en Ukraine. Ces circonstances influent fortement la Loi de Finances pour 2023. La croissance est évaluée à 1% et l'inflation à 4,2% pour 2023. Les dotations de l'Etat aux collectivités devraient augmenter très légèrement. La taxe d'habitation, qui continuait de s'appliquer pour 20% des contribuables, est intégralement supprimée pour 2023. Parallèlement, l'Etat a mis en place une nouvelle formalité obligatoire pour l'ensemble des 34 millions de propriétaires immobiliers : il s'agit de déclarer l'usage fait des biens (résidence principale, secondaire, vacante, location). Cela aura peut-être une incidence sur le montant des bases d'imposition, les résidences secondaires restant imposables.

Les éléments financiers présentés dans le DOB 2023 montrent que la capacité d'autofinancement reste en progression (723 000 €). Aucun emprunt n'a été contracté en 2022. Toutefois, les programmes d'investissement importants de ces dernières années avaient justifié 1M d'emprunt en 2020 et 500 000 € en 2021. Les taux étaient très bas. Aujourd'hui le contexte n'est plus le même et est moins favorable aux emprunteurs.

Les résultats provisoires de l'exercice 2022 en Section de Fonctionnement sont proches des prévisions, mais avec un résultat meilleur que prévu (531 145 €). Les recettes sont supérieures aux prévisions, ce qui compense les surcoûts des dépenses d'énergie.

Les prévisions 2023 sont prudentes : en Section de Fonctionnement les chiffres sont proches de ceux de 2022, sauf en ce qui concerne les dépenses d'énergie (dépenses totales provisoires en SF **3 755 000 €**). Les prévisions de virement à la Section d'Investissement s'élèvent à 318 000 €

Les prévisions 2023 en Section d'Investissement peuvent être synthétisées :

-le capital des emprunts à rembourser en 2023 sera de 173 000 €.

-Les dépenses prévisionnelles principales d'équipement sont les suivantes :

-les travaux de réaménagement-mise aux normes du Stade (450 000 €) ;

-les travaux de rénovation-mise aux normes de bâtiments communaux (Club Nautique et Local SNSM de Poulennou) et de réfection (Espace Glenmor), à réaliser en 2023 – 2024, en lien avec les conseils énergie de l'Association HEOL ;

-l'aménagement de la Place d'Ashburton, suite à la création du Pump-park) ;

-le programme de voirie, ainsi que la 3^e tranche de réaménagement du Quartier des Amiets

-les équipements, notamment un tracteur destiné au Service Voirie ;

Les prévisions totales en Section d'Investissement s'élèvent à **1 895 000 €**.

Pour financer ces projets, des recettes sont prévues et détaillées dans le document DOB (vente foncière dans le secteur Armorique- Hortensias, subventions en attente, FCTVA). Un emprunt de 450 000 € est inscrit.

L'évolution de l'endettement par habitant a fortement diminué jusqu'en 2019. En 2020 il est remonté du fait des investissements de 2020-2021. Cette évolution se poursuit. Cependant cela reste inférieur à la moyenne de la strate.

A la suite de cet exposé, aucune question, ni observation n'est formulée.

Le DOB ne donne pas lieu à un vote de l'Assemblée.

2-1 Vote pour la constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

La Commission d'Appel d'Offres a dû être renouvelée, suite à l'élection du nouveau Maire. Le contrôle de légalité ayant fait une remarque sur la forme de la désignation des membres, il convient de procéder à l'élection de la CAO à bulletin secret, comme lors de l'élection initiale de 2020.

Une seule liste est présentée. Elle regroupe Majorité et Opposition :

Président : Jean-Noël EDERN, Maire

Membres titulaires	suppléants
1-Roger GUILLOU	1-Nadine PLUCHON
2-Eric LE DUFF	2-Rachel BOUTOILLER
3-Jean-François SALAUN	3-Marlène ILHEU

4-Delphine PRIGENT 5-Gerda BOLTON de BIE	4-Philippe BOREL 5-Gwénaëlle ARGOUARCH
---	---

Les conseillers municipaux viennent déposer une enveloppe contenant un bulletin dans l'urne, à l'appel de leur nom. Deux assesseurs, Roger GUILLOU et Marion CABIOCH assurent le dépouillement :

Résultat :

-nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
-nombre de votants : 26 (1 absent sans procuration)
-nombre de suffrages nuls : 0
-nombre de suffrages blancs : 0
-nombre de suffrages exprimés : 26
-majorité absolue : 14
-nombre de suffrages obtenus par la liste unique :.....26

2-2 Actualisation des délégations communales et extérieures :
structures intercommunales et organismes divers – Avenant 1

Afin de rester en conformité avec les Statuts du Conseil d'Administration de l'EHPAD de MESTIOUAL, la délibération prise lors de la séance du 19 janvier dernier doit être rapportée et modifiée comme suit :

1 STRUCTURES COMMUNALES

Animation communale :

Rachel BOUTOUILLER, Grégory HELLIO, Olivier LE BIHAN, Natalia DELACOURCELLE, Philippe BOREL , Sébastien LE LEZ, Sylviane LETTY, Gerda BOLTON-de BIE

Conseil Portuaire: Grégory HELLIO, Philippe BOREL

Ecole Per Jackez Hélias : Marlène ILHEU , Natalia DELACOURCELLE, Edwige VAN GAALLEN

Ecole St Joseph : Marlène ILHEU , Natalia DELACOURCELLE, Aurélie RIOU

EHPAD MESTIOUAL : Jean-Noël EDERN, Nadine PLUCHON, Cathy LAURANS, Laura MILIN, Dominique LE GOFF

Office de Tourisme : Grégory HELLIO, Sébastien LE LEZ, Laurent PHILIP, Charles de KERMENGUY

2 STRUCTURES INTERCOMMUNALES

-HLC : rappel

Jean-Noël EDERN, Nadine PLUCHON, Roger GUILLOU, Marlène ILHEU, Charles de KERMENGUY

-HLC : Commission locale d'évaluation du transfert des charges (CLETC) : Roger GUILLOU

-SDEF :

Titulaires : Jean-Noël EDERN, Eric LE DUFF ;

Suppléants : Roger GUILLOU, Sébastien LE LEZ

-Syndicat des eaux et assainissement de Cléder/Sibiril (SIEA) :

Titulaires : Eric LE DUFF (vice-président), Jean-Noël EDERN, Roger GUILLOU, Jean-François SALAUN

Suppléants : Philippe BOREL, Grégory HELLIO

-Syndicat Mixte de l'Horn (SMH) :

Eric LE DUFF (Vice-président), Jean-Noël EDERN

-SIVU Centre de secours de Plouescat :

Titulaires : Jean-Noël EDERN, Roger GUILLOU

Suppléants : Grégory HELLIO, Sébastien LE LEZ

-Délégués au Syndicat mixte de protection du littoral (VIGIPOL) :

Titulaire : Grégory HELLIO -

Suppléant : Sébastien LE LEZ

3 DELEGUES AUX ORGANISMES DIVERS

-Prévention routière : Eric LE DUFF

-ALDS : Nadine PLUCHON

-Fédération Ports et mouillage : Grégory HELLIO, Philippe BOREL

-Correspondant Défense : Sébastien LE LEZ

-Correspondant Incendie et Secours : Sébastien LE LEZ

-Golf de la Côte des Sables : Olivier LE BIHAN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les délégations proposées par 26 voix pour (1 absent Gilles NOEL).

4-1 Personnel communal : avancements de grade 2023

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de la procédure suivie pour les avancements de grade 2023, il y a lieu de créer et supprimer les postes correspondant à compter des dates définies ci-dessous. Ces créations et suppressions n'entraînent pas le recrutement d'agents supplémentaires dans le Tableau des effectifs communaux.

Le Maire propose à l'assemblée les modifications suivantes :

Service Animation :

-création d'un poste d'Adjoint administratif territorial principal de 2^e classe et suppression d'un poste d'adjoint administratif :

Selon le tableau ci-dessous :

SERVICE ANIMATION						
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdo	Date
Accueil Maison des Association et animation	Adj adm princ 2 ^e cl	C	0	1	32/35	01/01/23
	Adj adm	C	1	0	32/35	

Pour rappel : délibération du Conseil Municipal du 8 décembre 2022 :

Service Animation-Culture-Sport :

-création d'un poste d'Agent d'Educateur des APS et suppression d'un poste d'Opérateur des APS principal

Selon le tableau ci-dessous :

SERVICE ANIMATION-CULTURE-SPORT						
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdo	date
Responsable du Club Nautique	nouveau grade : Educateur des APS	B	0	1	TC	Inscription Liste d'aptitude
	ancien grade : Opérateur des APS princ	C	1	0	TC	

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent par 26 voix pour (1 absent Gilles NOEL). Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget.

Affaires diverses-Informations :

5-1 Rapports SIEA des services Eau Potable et Assainissement 2021 :

Les Membres du Conseil ont pu prendre connaissance des Rapports présentés par l'exploitant et le Syndicat intercommunal.

5-2 Calendrier

Le Conseil Municipal du vote des Comptes administratifs 2022 et des Budgets Primitifs 2023 aura lieu le 23 mars 2023.

Les délibérations du Conseil Municipal sont consultables en Mairie, dans leur version intégrale. Les compte rendus et délibérations sont également accessibles sur le Site internet de la Commune : <https://www.cleder.fr>



VILLE de CLÉDER

Cléder, le 2 février 2023

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui se tiendra le :

Jeudi 9 février 2023 à 19h00

En Mairie, Salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR

Débat d'orientation Budgétaire (DOB) :

1-Finances-Budget :

1-1 Débat d'Orientation Budgétaire 2023

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL :

2-Administration générale :

2-1 Commission d'appel d'offres : nomination par un vote

2-2 Délégations extérieures – ajustements

Conseil d'administration de l'EHPAD de Mestioual

HLC : CLECT et représentations dans les « Pôles »

3-HLC :

3-1 Convention de refacturation concernant la révision simplifiée du PLU datant de 2017

4-Personnel communal :

4-1 Avancements de grade 2023

5-Questions diverses

5-1 SIEA : Approbation du Rapport annuel 2021 pour l'Eau Potable et l'Assainissement collectif

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées

Jean-Noël EDERN

Maire de CLEDER



COMMUNE DE CLEDER

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2023



Envoyé en préfecture le 24/02/2023
Reçu en préfecture le 24/02/2023
Affiché le
ID : 029-212900302-20230209-CM20230211-DE

Le débat d'orientation budgétaire

L'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, dispose qu'un débat préalable appelé Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit intervenir au Conseil municipal, dans les communes de 3 500 habitants et plus, sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Ce débat porte sur les orientations constatées et à venir de la structure budgétaire communale.

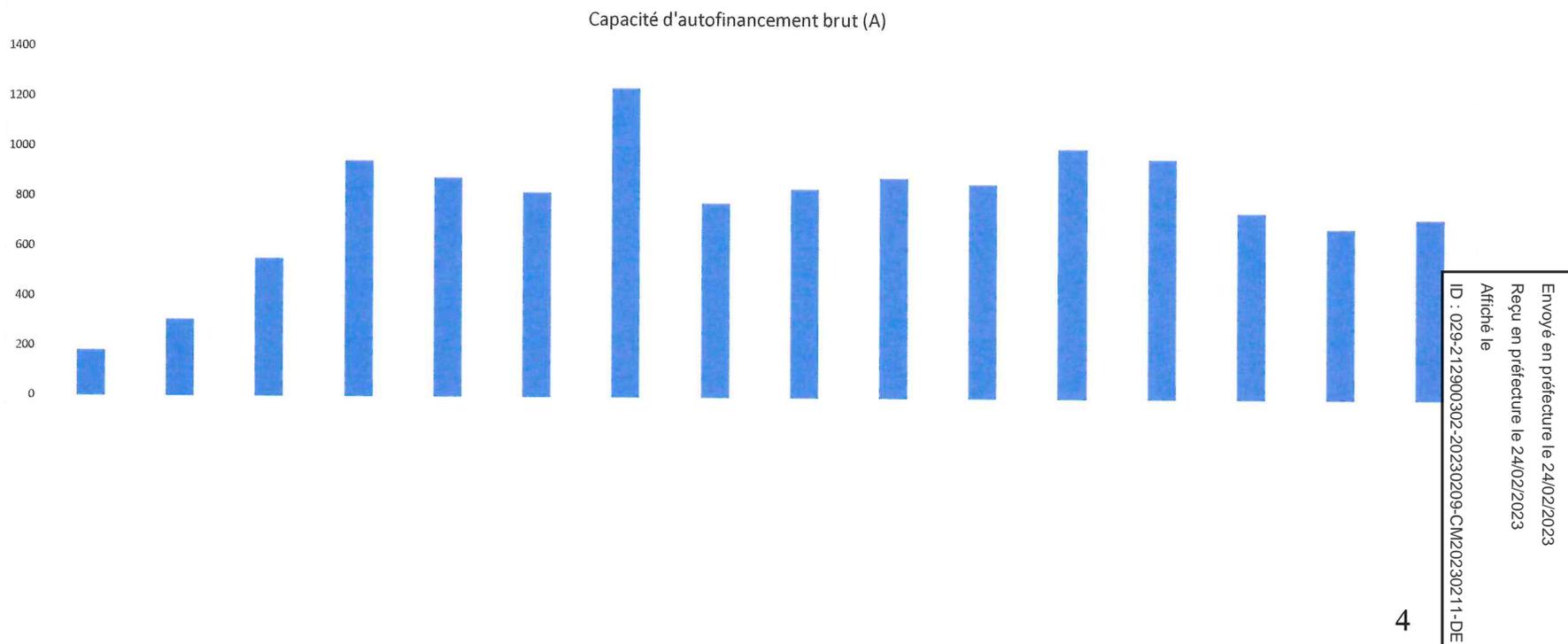
Ce document présentera des éléments factuels qui permettront d'alimenter le débat. Il donne aussi une tendance sur les orientations tant en terme de fonctionnement que d'investissement pour les budgets à venir.

Contexte national loi de finance 2023

- La crise énergétique et l'inflation en partie liées à la guerre en Ukraine, marquent la loi de finances pour 2023
- Le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1% et sur une inflation à 4,2% en 2023, le principal aléa de ce scénario est l'évolution de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur les prix de gros de l'énergie
- Les dotations forfaitaires de l'état au profit des collectivités locales devraient Légèrement augmentées en 2023,
- Dégrèvement de la taxe d'habitation : Depuis 2020, 80% des contribuables ne paient plus la taxe d'habitation sur la résidence principale, les 20% restant ont bénéficié d'une première baisse de 30% en 2021 et bénéficieront en 2022 d'une exonération de 65% de leur taxe et d'une exonération totale en 2023 ces dégrèvements devraient être intégralement compensées par l'état, La taxe d'habitation est donc intégralement supprimée en 2023 pour les résidences principales,

ELEMENTS FINANCIERS DE 2005 A 2021

Exercices	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses réelles de fonctionnement	2177	2318	2417	2518	2516	2415	2335	2374	2423	2369	2405	2357	2143	2333	2458	2508	2630
Recettes réelles de fonctionnement	2435	2499	2723	3067	3462	3294	3154	3613	3203	3207	3286	3214	3144	3294	3207	3192	3353
Capacité d'autofinancement brut (A)	258	181	306	549	946	879	819	1239	780	838	881	857	1001	961	749	684	723
Capital remboursé (B)	353	371	375	394	477	445	427	611	384	366	330	336	302	282	205	173	178
Capacité d'autofinancement nette (C=A-B)	-95	-190	-69	155	469	434	392	628	396	472	551	521	699	679	544	511	545
Dépenses réelles d'investissement (hors capital) D	772	873	194	340	349	800	760	1706	974	660	681	792	961	835	1098	1590	1334
Taux d'autofinancement (C/D)	-12%	-22%	-36%	46%	134%	54%	52%	37%	41%	72%	81%	66%	73%	81%	50%	32%	41%





Éléments financiers provisoires 2022

Projet de budget 2023

	PREVISIONS 2022	REALISE 2022	PROJET BUDGET 2023
Commune de Cléder			
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	834 593,01	833 604,59	1 050 000,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL	1 636 298,53	1 635 338,12	1 720 000,00
65 - AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	436 580,29	435 820,45	440 000,00
022-DEPENSES IMPREVUES			
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	2 000,00	1 666,98	2 000,00
66 - CHARGES FINANCIERES	50 381,80	48 213,86	50 000,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 000,00	116,94	5 000,00
042 - Opérations d'ordre transferts entre sectid	210 000,00	183 420,25	170 000,00
023 - VIR. À SECTION INVESTISSEMENT	257 146,37	531 145,42	318 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 431 000,00	3 669 326,61	3 755 000,00
Commune de Cléder			
	PREVISIONS 2022	REALISE 2022	PROJET BUDGET 2023
70 - PRODUITS DES SERVICES	255 200,00	347 635,12	350 000,00
73 - IMPÔTS ET TAXES	1 829 700,00	1 907 199,01	2 000 000,00
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 172 000,00	1 203 069,69	1 240 000,00
75 - AUTRES PROD. GESTION COURANTE	94 000,00	86 936,32	90 000,00
013- ATTENUATIONS DE CHARGES	15 100,00	35 725,65	15 000,00
76 - PRODUITS FINANCIERS	0,00	7,92	0,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	27 451,90	0,00
042 - Opérations d'ordre transferts entre sectid	65 000,00	61 301,00	60 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 431 000,00	3 669 326,61	3 755 000,00

27/01/2023

5

Envoyé en préfecture le 24/02/2023
 Reçu en préfecture le 24/02/2023
 Affiché le
 ID : 029-212900302-20230209-CM20230211-DE

Projet de budget d'Investissements 2023

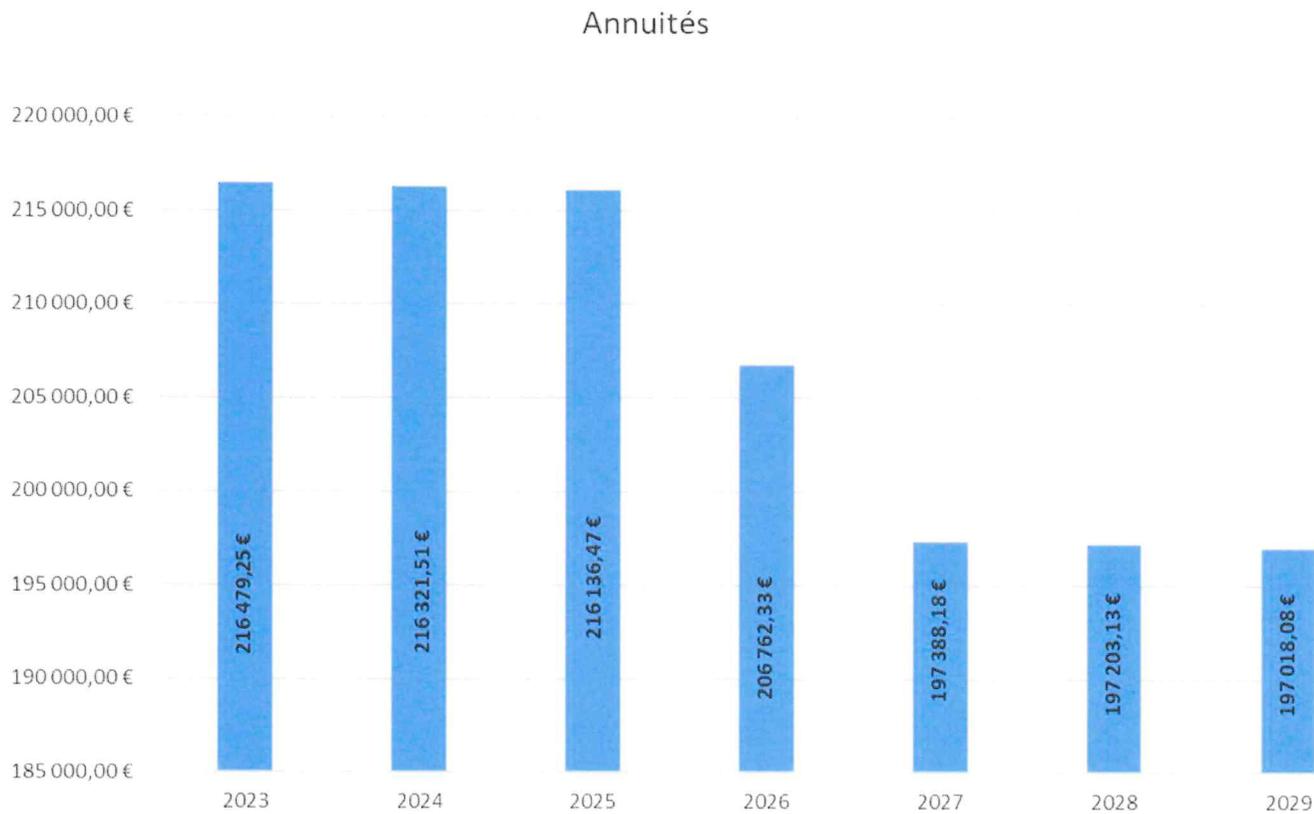
DEPENSES		RECETTES	
	PREVISIONS 2023		PREVISIONS 2023
Emprunt remboursement du capital	173 000,00 €	Excédent de la section de fonctionnement	318 000,00 €
SDEF (syndicat départemental d'énergie)	75 000,00 €	Amortissement des immobilisations	170 000,00 €
Acquisitions foncières	50 000,00 €	Ventes foncières et immobilières	80 000,00 €
Rénovation énergétique bâtiments	50 000,00 €	Subventions a recevoir	650 000,00 €
Mobilier ACM structure jeu	17 000,00 €	FCTVA 2023	188 000,00 €
Matériel service technique tracteur	100 000,00 €	Produits taxe aménagement	32 000,00 €
Club nautique	50 000,00 €	Subvention amendes de police	7 000,00 €
tranche 3 Amiets	100 000,00 €		
Programme voirie	300 000,00 €		
Pump Park	130 000,00 €		
Stade Yves Berthévas	450 000,00 €	Emprunt d'équilibre	450 000,00 €
Toiture espace Glenmor	100 000,00 €	TOTAL	1 895 000,00 €
Sol salle omnisports 1	80 000,00 €		
Ecole + ancienne cantine	25 000,00 €		
France Vue mer (part communale)	10 000,00 €		
Station SNSM	50 000,00 €		
Eglise (cloches chauffage toiture)	30 000,00 €		
PAC Kan ar mor	10 000,00 €		
Chaucidou	25 000,00 €		
Etudes (dont eaux pluviales)	20 000,00 €		
Travaux camping poulenou	8 000,00 €		
Ports matériel	5 000,00 €		
Archivage	20 000,00 €		
Informatique (serveur et protection)	17 000,00 €		
TOTAL	1 895 000,00 €		

27/01/2023

6

Éléments financiers 2023 (perspectives)

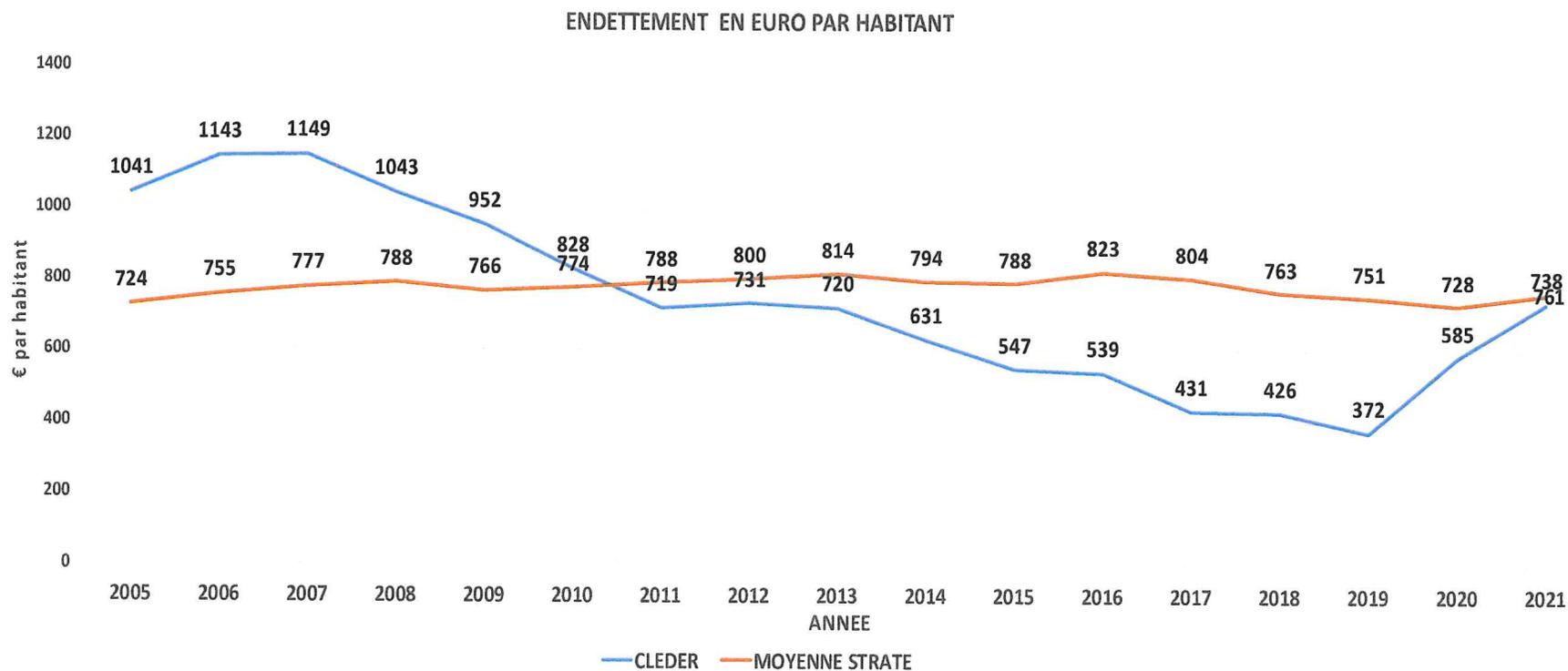
Evolution des annuités



27/01/2023

Evolution de l'endettement par habitant

ANNEE	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CLEDER	1041	1143	1149	1043	952	828	719	731	720	631	547	539	431	426	372	585	738
MOYENNE STRATE	724	755	777	788	766	774	788	800	814	794	788	823	804	763	751	728	761



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CLEDER 9 février 2023

Date de convocation : 03/02/2023

Date d'affichage : 03/02/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 26

Votants : 27

L'an deux mil vingt-trois, le neuf février à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Noël EDERN, Premier Adjoint.

Présents : L'ensemble des conseillers municipaux : Jean-Noël EDERN – Roger GUILLOU – Nadine PLUCHON – Eric LE DUFF – Marlène ILHEU – Grégory HELLIO – Rachel BOUTOILLER – Jean-François SALAUN – Valérie QUERE – Sylviane LETTY – Delphine PRIGENT — Catherine LAURANS – Natalia DELACOURCELLE – Edwige van GAALEN – Sébastien LE LEZ — Laurent PHILIP – Régis QUERE – Aurélie RIOU – Philippe BOREL – Marion CABIOCH — Gerda BOLTON de BIE – Dominique LE GOFF –

à l'exception de : Olivier LE BIHAN, Laura MILIN, Charles de KERMENGUY, Gwénaëlle ARGOUARCH, Gilles NOEL

Procurations :

Olivier LE BIHAN pour Grégory HELLIO

Laura MILIN pour Aurélie RIOU

Charles de KERMENGUY pour Dominique LE GOFF

Gwénaëlle ARGOUARCH pour Gerda BOLTON de BIE

Delphine PRIGENT a été élue secrétaire de séance.

1-1 Débat d'orientation Budgétaire (DOB) 2023

L'article L 2312-1 du CGCT dispose qu'un débat préalable appelé débat d'orientation budgétaire (DOB) doit avoir lieu en Conseil Municipal dans un délai de deux mois avant l'examen du Budget. Ce débat porte sur les orientations budgétaires de l'année à venir, en lien avec le contexte extérieur à la Commune, les éléments financiers provisoires de 2022, les perspectives en Section de Fonctionnement, en Section d'Investissement, l'évolution de la dette de la Commune.

Un document intitulé « DOB 2023 » relatant les éléments fondamentaux des finances communales a été remis aux Conseillers Municipaux qui ont pu l'étudier. La Commission des Finances s'est réunie le 30 janvier dernier et a pu analyser le document.

Roger GUILLOU, Adjoint aux Finances, présente les orientations du projet de Budget 2023. Le contexte extérieur est marqué par la crise énergétique et l'inflation en partie liée à la guerre en Ukraine. Ces circonstances influent fortement la Loi de Finances pour 2023. La croissance est évaluée à 1% et l'inflation à 4,2% pour 2023. Les dotations de l'Etat aux collectivités devraient augmenter très légèrement. La taxe d'habitation, qui continuait de s'appliquer pour 20% des contribuables, est intégralement supprimée pour 2023. Parallèlement, l'Etat a mis en place une nouvelle formalité obligatoire pour l'ensemble des 34 millions de propriétaires immobiliers : il s'agit de déclarer l'usage fait

des biens (résidence principale, secondaire, vacante, location). Cela le montant des bases d'imposition, les résidences secondaires restant imposables.

Les éléments financiers présentés dans le DOB 2023 montrent que la capacité d'autofinancement reste en progression (723 000 €). Aucun emprunt n'a été contracté en 2022. Toutefois, les programmes d'investissement importants de ces dernières années avaient justifié 1M d'emprunt en 2020 et 500 000 € en 2021. Les taux étaient très bas. Aujourd'hui le contexte n'est plus le même et est moins favorable aux emprunteurs.

Les résultats provisoires de l'exercice 2022 en Section de Fonctionnement sont proches des prévisions, mais avec un résultat meilleur que prévu (531 145 €). Les recettes sont supérieures aux prévisions, ce qui compense les surcoûts des dépenses d'énergie.

Les prévisions 2023 sont prudentes : en Section de Fonctionnement les chiffres sont proches de ceux de 2022, sauf en ce qui concerne les dépenses d'énergie (dépenses totales provisoires en SF **3 755 000 €**). Les prévisions de virement à la Section d'Investissement s'élèvent à 318 000 €

Les prévisions 2023 en Section d'Investissement peuvent être synthétisées :

-le capital des emprunts à rembourser en 2023 sera de 173 000 €.

-Les dépenses prévisionnelles principales d'équipement sont les suivantes :

-les travaux de réaménagement-mise aux normes du Stade (450 000 €) ;

-les travaux de rénovation-mise aux normes de bâtiments communaux (Club Nautique et Local SNSM de Poulennou) et de réfection (Espace Glenmor), à réaliser en 2023 – 2024, en lien avec les conseils énergie de l'Association HEOL ;

-l'aménagement de la Place d'Ashburton, suite à la création du Pump-park) ;

-le programme de voirie, ainsi que la 3^e tranche de réaménagement du Quartier des Amiets

-les équipements, notamment un tracteur destiné au Service Voirie ;

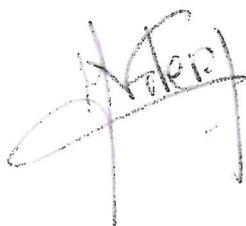
Les prévisions totales en Section d'Investissement s'élèvent à **1 895 000 €**.

Pour financer ces projets, des recettes sont prévues et détaillées dans le document DOB (vente foncière dans le secteur Armorique- Hortensias, subventions en attente, FCTVA). Un emprunt de 450 000 € est inscrit.

L'évolution de l'endettement par habitant a fortement diminué jusqu'en 2019. En 2020 il est remonté du fait des investissements de 2020-2021. Cette évolution se poursuit. Cependant cela reste inférieur à la moyenne de la strate.

A la suite de cet exposé, aucune question, ni observation n'est formulée.

Le DOB ne donne pas lieu à un vote de l'Assemblée.



Fait à CLEDER, le 13 février 2023

Pour extrait certifié conforme

Jean-Noël EDERN

Maire de CLEDER

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLEDER
9 février 2023**

Date de convocation : 03/02/2023

Date d'affichage : 03/02/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 26

Votants : 27

L'an deux mil vingt-trois, le neuf février à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Noël EDERN, Premier Adjoint.

Présents : L'ensemble des conseillers municipaux : Jean-Noël EDERN – Roger GUILLOU – Nadine PLUCHON – Eric LE DUFF – Marlène ILHEU – Grégory HELLIO – Rachel BOUTOUIILLER – Jean-François SALAUN – Valérie QUERE – Sylviane LETTY – Delphine PRIGENT — Catherine LAURANS – Natalia DELACOURCELLE – Edwige van GAALEN – Sébastien LE LEZ — Laurent PHILIP – Régis QUERE – Aurélie RIOU – Philippe BOREL – Marion CABIOCH — Gerda BOLTON de BIE – Dominique LE GOFF –

à l'exception de : Olivier LE BIHAN, Laura MILIN, Charles de KERMENGUY, Gwénaëlle ARGOUARCH, Gilles NOEL

Procurations :

Olivier LE BIHAN pour Grégory HELLIO

Laura MILIN pour Aurélie RIOU

Charles de KERMENGUY pour Dominique LE GOFF

Gwénaëlle ARGOUARCH pour Gerda BOLTON de BIE

Delphine PRIGENT a été élue secrétaire de séance.

**2-2 Actualisation des délégations communales et extérieures :
structures intercommunales et organismes divers – Avenant 1**

Afin de rester en conformité avec les Statuts du Conseil d'Administration de l'EHPAD de MESTIOUAL, la délibération prise lors de la séance du 19 janvier dernier doit être rapportée et modifiée comme suit :

1 STRUCTURES COMMUNALES

Animation communale :

Rachel BOUTOUIILLER, Grégory HELLIO, Olivier LE BIHAN, Natalia DELACOURCELLE, Philippe BOREL , Sébastien LE LEZ, Sylviane LETTY, Gerda BOLTON-de BIE

Conseil Portuaire: Grégory HELLIO, Philippe BOREL

Ecole Per Jacez Hélias : Marlène ILHEU , Natalia DELACOURCELLE, Edwige VAN GAALEN

Ecole St Joseph : Marlène ILHEU , Natalia DELACOURCELLE, Aurélie RIOU

EHPAD MESTIOUAL : Jean-Noël EDERN, Nadine PLUCHON, Cathy LAURANS, Laura MILIN, Dominique LE GOFF

Office de Tourisme : Grégory HELLIO, Sébastien LE LEZ,
KERMENGUY

2 STRUCTURES INTERCOMMUNALES

-HLC : rappel

Jean-Noël EDERN, Nadine PLUCHON, Roger GUILLOU, Marlène ILHEU, Charles de KERMENGUY

-HLC : Commission locale d'évaluation du transfert des charges (CLETC) : Roger GUILLOU

-SDEF :

Titulaires : Jean-Noël EDERN, Eric LE DUFF ;

Suppléants : Roger GUILLOU, Sébastien LE LEZ

-Syndicat des eaux et assainissement de Cléder/Sibiril (SIEA) :

Titulaires : Eric LE DUFF (vice-président), Jean-Noël EDERN, Roger GUILLOU, Jean-François SALAUN

Suppléants : Philippe BOREL, Grégory HELLIO

-Syndicat Mixte de l'Horn (SMH) :

Eric LE DUFF (Vice-président), Jean-Noël EDERN

-SIVU Centre de secours de Plouescat :

Titulaires : Jean-Noël EDERN, Roger GUILLOU

Suppléants : Grégory HELLIO, Sébastien LE LEZ

-Délégués au Syndicat mixte de protection du littoral (VIGIPOL) :

Titulaire : Grégory HELLIO -

Suppléant : Sébastien LE LEZ

3 DELEGUES AUX ORGANISMES DIVERS

-Prévention routière : Eric LE DUFF

-ALDS : Nadine PLUCHON

-Fédération Ports et mouillage : Grégory HELLIO, Philippe BOREL

-Correspondant Défense : Sébastien LE LEZ

-Correspondant Incendie et Secours : Sébastien LE LEZ

-Golf de la Côte des Sables : Olivier LE BIHAN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les délégations proposées par 26 voix pour (1 absent Gilles NOEL).



Fait à CLEDER, le 13 février 2023

Pour extrait certifié conforme

Jean-Noël EDERN

Maire de CLEDER

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CLEDER 9 février 2023

Date de convocation : 03/02/2023

Date d'affichage : 03/02/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 26

Votants : 27

L'an deux mil vingt-trois, le neuf février à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Noël EDERN, Premier Adjoint.

Présents : L'ensemble des conseillers municipaux : Jean-Noël EDERN – Roger GUILLOU – Nadine PLUCHON – Eric LE DUFF – Marlène ILHEU – Grégory HELLIO – Rachel BOUTOUILLER – Jean-François SALAUN – Valérie QUERE – Sylviane LETTY – Delphine PRIGENT — Catherine LAURANS – Natalia DELACOURCELLE – Edwige van GAALEN – Sébastien LE LEZ — Laurent PHILIP – Régis QUERE – Aurélie RIOU – Philippe BOREL – Marion CABIOCH — Gerda BOLTON de BIE – Dominique LE GOFF –

à l'exception de : Olivier LE BIHAN, Laura MILIN, Charles de KERMENGUY, Gwénaëlle ARGOUARCH, Gilles NOEL

Procurations :

Olivier LE BIHAN pour Grégory HELLIO

Laura MILIN pour Aurélie RIOU

Charles de KERMENGUY pour Dominique LE GOFF

Gwénaëlle ARGOUARCH pour Gerda BOLTON de BIE

Delphine PRIGENT a été élue secrétaire de séance.

4-1 Personnel communal : avancements de grade 2023

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de la procédure suivie pour les avancements de grade 2023, il y a lieu de créer et supprimer les postes correspondant à compter des dates définies ci-dessous. Ces créations et suppressions n'entraînent pas le recrutement d'agents supplémentaires dans le Tableau des effectifs communaux.

Le Maire propose à l'assemblée les modifications suivantes :

Service Animation :

-création d'un poste d'Adjoint administratif territorial principal de 2^e classe et suppression d'un poste d'adjoint administratif :

Selon le tableau ci-dessous :

SERVICE ANIMATION							
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdo	Date	
Accueil Maison des Association et animation	Adj adm princ 2 ^e cl	C	0	1	32/35	01/01/23	
	Adj adm	C	1	0	32/35		

Pour rappel : délibération du Conseil Municipal du 8 décembre 2022 :

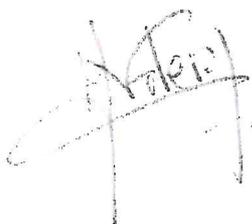
Service Animation-Culture-Sport :

-création d'un poste d'Agent d'Educateur des APS et suppression d'un poste d'Opérateur des APS principal

Selon le tableau ci-dessous :

SERVICE ANIMATION-CULTURE-SPORT							
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdo	date	
Responsable du Club Nautique	nouveau grade : Educateur des APS	B	0	1	TC	Inscription Liste d'aptitude	
	ancien grade : Opérateur des APS princ	C	1	0	TC		

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent par 26 voix pour (1 absent Gilles NOEL).
 Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget.



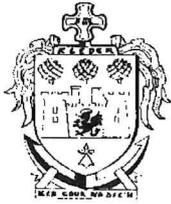

Fait à CLEDER, le 13 février 2023
 Pour extrait certifié conforme
 Jean-Noël EDERN

Maire de CLEDER

- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de RENNES – 3 Contour Motte – dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLEDER
9 février 2023**

Date de convocation : 03/02/2023

Date d'affichage : 03/02/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 26

Votants : 27

L'an deux mil vingt-trois, le neuf février à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Noël EDERN, Premier Adjoint.

Présents : L'ensemble des conseillers municipaux : Jean-Noël EDERN – Roger GUILLOU – Nadine PLUCHON – Eric LE DUFF – Marlène ILHEU – Grégory HELLIO – Rachel BOUTOILLER – Jean-François SALAUN – Valérie QUERE – Sylviane LETTY – Delphine PRIGENT — Catherine LAURANS – Natalia DELACOURCELLE – Edwige van GAALLEN – Sébastien LE LEZ — Laurent PHILIP – Régis QUERE – Aurélie RIOU – Philippe BOREL – Marion CABIOCH — Gerda BOLTON de BIE – Dominique LE GOFF –

à l'exception de : Olivier LE BIHAN, Laura MILIN, Charles de KERMENGUY, Gwénaëlle ARGOUARCH, Gilles NOEL

Procurations :

Olivier LE BIHAN pour Grégory HELLIO

Laura MILIN pour Aurélie RIOU

Charles de KERMENGUY pour Dominique LE GOFF

Gwénaëlle ARGOUARCH pour Gerda BOLTON de BIE

Delphine PRIGENT a été élue secrétaire de séance.

2-1 Vote pour la constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

La Commission d'Appel d'Offres a dû être renouvelée, suite à l'élection du nouveau Maire. Le contrôle de légalité ayant fait une remarque sur la forme de la désignation des membres, il convient de procéder à l'élection de la CAO à bulletin secret, comme lors de l'élection initiale de 2020.

Une seule liste est présentée. Elle regroupe Majorité et Opposition :

Président : Jean-Noël EDERN, Maire

Membres titulaires	suppléants
1-Roger GUILLOU	1-Nadine PLUCHON
2-Eric LE DUFF	2-Rachel BOUTOILLER
3-Jean-François SALAUN	3-Marlène ILHEU
4-Delphine PRIGENT	4-Philippe BOREL
5-Gerda BOLTON de BIE	5-Gwénaëlle ARGOUARCH

Envoyé en préfecture le 24/02/2023

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Affiché le

ID : 029-212900302-20230209-CM20230221-DE

Les conseillers municipaux viennent déposer une enveloppe contenant un bulletin dans l'urne, à l'appel de leur nom. Deux assesseurs, Roger GUILLOU et ~~Manon CABROCH~~ assurent le dépouillement :

Résultat :

-nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
-nombre de votants :	26 (1 absent sans procuration)
-nombre de suffrages nuls :	0
-nombre de suffrages blancs :	0
-nombre de suffrages exprimés :	26
-majorité absolue :	14
-nombre de suffrages obtenus par la liste unique :26

Fait à CLEDER, le 13 février 2023

Pour extrait certifié conforme

Jean-Noël EDERN

Maire de CLEDER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de RENNES – 3 Contour Motte – dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication